

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 24 juillet 2008 portant nomination à la commission nationale d'appel de qualification en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

NOR : *SJSH0830920A*

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins ;
Vu la proposition faite par le conseil national de l'ordre des médecins le 9 juin 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé à la commission nationale d'appel de qualification de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire, en qualité de représentant de l'ordre des médecins : M. le Dr Thomas (Pascal), membre suppléant.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 24 juillet 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,
du chef de service,
du sous-directeur et de son adjointe :

Le chef du bureau M2,

D. BARELLI